

# MÉMOIRE BIBLIOGRAPHIQUE

Semestre 3

Code Apogée : **DBH2076M**

6 ECTS

**Master Santé Publique**

**Parcours M2 PHAME PHarmacologie Modélisation**

Composante de gestion de l'UE :

Responsable de l'UE :

**DOMAINE SCIENCES TECHNOLOGIE SANTE**

**Département de Biologie Humaine**

**François GUEYFFIER, Michel TOD**

## Programme de l'enseignement :

L'objectif du mémoire bibliographique est de faire une revue de la littérature structurée des méthodes statistiques / bioinformatiques existant pour répondre aux questions posées dans le contexte particulier de votre stage.

Ceci nécessite donc une présentation préalable du contexte de l'étude, de la problématique applicative et de la problématique statistique qui en découle. Les problèmes ou spécificités nécessitant le recours à des méthodes d'analyse particulières devront être explicités. L'essentiel du rapport porte néanmoins sur la revue de la littérature, en particulier dans le champ de la méthodologie d'analyse. Le mémoire bibliographique peut se terminer par les perspectives d'analyse ou de développement d'analyses envisagées pour le stage au vu de la revue de la littérature.

Le mémoire bibliographique ne correspond :

- Ni à un protocole d'étude.
- Ni à une redite des méthodes enseignées en cours (même si vous pouvez être amenés à y faire référence succinctement).
- Ni à une traduction d'articles pertinents.

Sur le plan formel, le mémoire bibliographique :

- Doit être au format A4, avec des marges de 2.5 cm x 4 cm.
- Avec une police de caractères de type Times New Roman ou Arial taille 12, et un interligne de 1.5.
- Doit comprendre 25 pages maximum, hors annexes (la section concernant les références bibliographiques fait partie des annexes).

Il doit être rendu au format PDF, et devra être déposé dans la zone de dépôt « rapports biblio 2020-2021 » sous Claroline, (nom-prénom-diplôme-année), avant le 15/01/2021 à 12h.

Il est inutile de prévoir des exemplaires « papier ».

## Modalités d'évaluations de l'unité d'enseignement :

Session 1 : Dossier mémoire.

Session 2 : Pas de session 2.